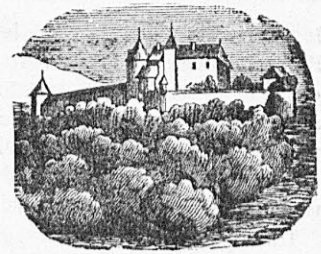




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE ANNONCES
 Paraissant le mercredi et le samedi
 Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE
IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du 29 131, Bulle.
HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁰⁰ 2⁰⁰ 5⁰⁰ 8⁰⁰ — Bulle, arr. 8⁰⁰ 1⁰⁰ 4⁰⁰ 8⁰⁰ 10⁰⁰

Switzerland: 1 an, Fr. 4 50
 6 mois, » 2 50
 Foreign: 1 an, » 9 —
 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

Price of the number: 5 cent.
 One subscribes in the
 bureaux de poste.

Canton, une seule insertion
 15 c.; annonces répétées, 10 c.
 Suisse, 15 c. Etranger, 20 c.
 la ligne ou son espace.
 Réclamés : 80 c. la ligne
 Pour annonces et réclames
 ex-cantonaux, s'adr. à l'a-
 gence de publicité Hauser
 & Vogler, à Fribourg
 ou à ses succursales.

RIE
TIQUES
 au magasin Alfred BOSSON,
 nedi, 19, 20 et 21
 n, tout le soldé des mar-
 (H520Bbis) [1008]

demande
rentie tailleur p^r hommes.
 r au bureau du journal. [1007]

manœuvres.
 bauche des manœuvres
 prise du Grand Hôtel,
 u-d'Ex. [521B] 985
 ge tout l'hiver.

A LOUER
 tement de deux chambres et
 dresser à Oscar DUPASQUIER,
 e à La Tour-de-Trême. [940]

Un cabri
 durant l'été chez M. Joseph
 Chêne, à Vuadens, où on
 ter contre remboursement des
 (H5293) [1002]

Maçons.
 mande des maçons à
 prise du Grand Hôtel, à
 d'Ex. (H537B) 1009
 paie.

s Jacinthes et Tulipes
 s différentes, viennent d'arriver
BIE BEC, BULLE.

urveillant.
té de patinage de Bulle
urveillant-cantonnier pour
 chane. [1001]
 i ici à fin courant au président
 LASSON, marchand de fer.

Bons maçons,
vivres et terrassiers
andés, pour Neirivne, par M.
 A, entrepreneur, à Bulle. [879]

NES FILLES
 age continuellement des
ines filles
 prique de chocolat
 c. [750]
 tre dès le commencement.

n bon scieur
ndé de suite chez M. Félix
 x Granges, près Bulle. [992]

demande
deux bons domestiques,
 r charrier et un pour soigner le
 [995]
 r au bureau du jou nat.

demande
 novembre, un *jeune homme*
 us pour aider dans un train de
 r au bureau du journal.

té de patinage
la Ville de Bulle.
 ublée générale ordinaire et ex-
 des actionnaires est convoquée
 di 18 octobre, à 8 heures du
 et de Ville.

TRACTANDA
 révés à l'art. 20 des statuts ;
 de construction d'un pavillon ;
 ation d'emprunt ;
 itation d'événements.
 à 8 heures le quorum n'est pas
 ra, sans autre avis, procédé à
 ne seconde assemblée, dont les
 ront valables quel que soit le
 itions représentées.
LE COMITÉ

SSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS, BULLE

Bulle, le 21 octobre 1904

La réforme militaire.

Les instituteurs et l'armée.

La loi de 1874 avait voulu que les instituteurs primaires fissent leur service comme les autres citoyens et que, notamment, l'acceptation des grades fût obligatoire pour eux comme pour tous.

L'auteur de la loi, M. Welti, conseiller fédéral, qui était un esprit large et de haute portée, voulait atteindre un triple but par cette disposition de la loi. Il ne voulait pas que le régent, éducateur du peuple, fût tenu à l'écart de la vie nationale, mais y participât dans la plénitude de ses manifestations; qu'il fût admis, lui aussi à porter les armes et à occuper un grade s'il en était jugé digne. Il voulait que le régent apprît la discipline afin que, sachant obéir, il eût mieux commandé et apprenne l'obéissance aux autres. Enfin, en familiarisant le régent avec les méthodes d'instruction militaire, M. Welti voulait en faire un bon maître de gymnastique, capable de préparer pour l'armée une jeunesse vigoureuse, saine de corps et d'esprit.

C'était une généreuse pensée. Dans l'exécution, elle se heurta à toutes sortes d'obstacles. Les cantons et les communes ne tenaient point à ce que l'instituteur fût ainsi émancipé jusqu'à pouvoir devenir un officier. Ils firent valoir le dommage porté à l'école par les trop fréquentes absences du régent, les difficultés du remplacement, la dépense qui en résulterait.

La Confédération insista, mais en vain. Elle dut rabattre de son idéal. Douze ans après la promulgation de la loi — en 1886 — elle exigea que les régents fissent au moins quatre cours de répétition dans l'élite. Même ce minimum lui fut disputé.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 67

Diane la Pâle

Par Jules MARY

— Morte de désespoir ! C'est bien ce que grand-père nous avait raconté... Vous voyez comme elle aimait mon père ! Vous voyez que ce Bernard, cet infâme, a commis vraiment deux crimes : il a tué vraiment et mon père et ma mère...

Le bras de Jean Bartoli trembla plus fort.

— Qu'avez-vous, mon ami ?

— Ces souvenirs me font beaucoup de peine...

— En effet, vous êtes pâle, vous chanceliez... Appuyez-vous sur moi... C'est ma faute... je vous demande pardon... vous aimiez tant ma mère ! Je n'aurais pas dû vous rappeler d'aussi tristes jours !...

Il fut obligé de s'asseoir sur un banc, tout près de la rivière qui coulait à ses pieds, grondante et tumultueuse. Elle s'était assise auprès de lui, inquiète.

Elle lui avait pris une main et la lui embrassait. Ses yeux — Les beaux yeux redevenus ceux de Laurence — étaient tout remplis de larmes.

En fait, les cantons agissent à leur guise. Le tableau ci après montre dans quelle situation anormale les instituteurs primaires se trouvent actuellement.

Ecole de recrues

Les régents la suivent dans tous les cantons.

Cours de répétition

Fribourg et Neuchâtel n'appellent les régents à aucun cours de répétition. Fribourg les désarme après l'école de recrues et leur fait payer la taxe d'exemption.

Appenzell Rh.-Ext., dispense les régents après le premier cours de répétition, lorsqu'ils le demandent.

Berne, Lucerne, Schaffhouse, Vaud, Uri, les deux Unterwalden, Zoug, Appenzell Rh.-Int., Grisons, Valais, Tessin et Schwytz, dispensent de tous les cours les régents qui en font la demande.

Zurich, Glaris, Soleure, Bâle-Ville et Campagne, St-Gall, Argovie et Genève, obligent les régents à faire quatre cours.

Avancement

Berne, Uri, Obwald, Bâle-Ville, Appenzell Rhodés-Intérieures, Grisons et Valais, placent les régents sur le même pied que les autres citoyens.

Argovie, Thurgovie et Tessin, ne permettent l'accession aux grades que si le régent s'engage à ce qu'il n'en résulte aucun préjudice pour l'école.

Zurich et Saint-Gall, n'autorisent que les régents qui le demandent ; Zurich exige le consentement de la commission scolaire.

Nidwald, Zoug, Schaffhouse et Vaud, n'autorisent qu'exceptionnellement les régents à devenir officiers.

Lucerne, Schwytz, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Appenzell Rh. Ext., Neuchâtel et Genève n'autorisent pas les régents à accepter un grade.

— Mon ami ! mon ami ! pardon !

— Pourquoi me demander pardon, Claire ? Qu'ai-je à vous pardonner ? N'est-il pas tout naturel que vous me parlez de votre père et de votre mère ? Votre père, je ne l'ai pas connu... je ne l'ai vu... qu'une fois, une seule fois, le jour de son mariage avec Laurence... Je ne peux donc rien vous dire de lui... Mais de votre mère, oh ! chère enfant, vous pouvez me parler aussi souvent qu'il vous plaira... Sa pensée ne sort pas de mon esprit... Vous lui ressemblez étrangement, Claire, le saviez-vous ? vous l'avait-on dit ?...

— Oui, souvent.

— Vous êtes le vivant portrait de celle qui n'est plus et lorsque vous vous trouvez, comme aujourd'hui, près de moi, me regardant ou me parlant, je n'ai pas besoin, je vous assure, de beaucoup d'imagination, pour me figurer que ce n'est pas vous, Claire, qui me regardez et qui me parlez, mais que c'est elle, Laurence, votre mère... Parfois l'illusion est si grande que j'en suis effrayé...

— Effrayé ? C'est heureux que vous voulez dire ?...

— Oui, heureux !...

Il se tut.

Non, non, il ne s'était pas trompé. C'était en lui, en ce moment, bien moins du bonheur que de l'épouvante !... Il se sentait précipité dans je ne sais quel abîme où il se laissait rouler les yeux fermés...

C'est une bigarrure complète, contrairement à l'esprit de la loi, contraire aussi aux principes généraux de notre droit public, qui veut que, sauf les exceptions légales, tout Suisse physiquement apte porte les armes.

L'armée en souffre. Le recrutement des cadres en sous-officiers et en officiers est très difficile dans notre armée, particulièrement dans l'infanterie. Les armes spéciales et les services auxiliaires prennent à l'infanterie un personnel de choix. Puis la loi de 1874 a été trop loin dans les exemptions légales : elle exempté tout le personnel des chemins de fer et des bateaux à vapeur, des postes, des télégraphes, des douanes, des milliers d'hommes, parmi lesquels on trouverait des officiers et des sous-officiers par centaines. De même, dans le personnel enseignant.

Les administrations fédérales en prennent, à vrai dire, à leur aise. La Confédération s'inquiète fort peu des embarras et des dépenses qu'elle occasionne aux administrations privées, au commerce et à l'industrie, par ses levées périodiques de troupes. Mais au lieu de prêcher d'exemple en astreignant au service son propre personnel, elle l'exonère. Le fisc fédéral s'en trouve bien, mais non pas l'armée, ni le principe de l'égalité des droits.

Le Département militaire a compris que si la Confédération prétendait astreindre au service les instituteurs primaires des cantons, elle devait, de son côté, restreindre les exemptions de son propre personnel au strict indispensable, soit à la nécessité d'assurer la continuité des services publics en temps de guerre. Le projet de loi militaire actuellement en discussion part de ce principe et a beaucoup réduit les exemptions. D'autre part, elle place les instituteurs primaires dans la même condition que les autres citoyens, se bornant à dire (article 130) qu'il sera pris des mesures pour que

En bas, que trouverait-il ?

L'infinité félicité, ou la mort ?

Il ne s'avouait pas encore les raisons du tumulte qui emplissait son âme.

Il n'osait ! Il se grisait de paroles trompeuses, de fausses raisons qu'il s'inventait à lui-même.

Il retardait le plus longtemps possible le moment où il serait obligé de reconnaître la vérité.

Et la vérité ?

— Je l'aime !

Voilà ce qu'il ne s'avouait pas encore.

Il courait au devant d'un si complet bonheur ou bien d'un malheur si effroyable qu'il tâchait de s'illusionner encore sur l'état de son cœur.

Quand il se ressaisit un peu :

— Non, non, je ne l'aime pas !

Et il riait, hausse les épaules.

— Allons donc ! ce serait folie pure !

Il voulait n'y plus penser.

Il chassait de son esprit, de ses rêves du jour, de ses nuits sans sommeil, Laurence revenue dans sa fille, avec son exquise séduction, faite de bonté et de beauté.

Mais il avait beau la chasser.

Le sourire était toujours aussi doux, les yeux étaient toujours aussi attirants, la voix aussi délicieusement musicale.

Et lui, le pauvre homme, fermant les yeux et retenant

le service des régents « nuise le moins possible à l'accomplissement de leurs fonctions », ce qui veut dire que les services d'instruction auxquels on les appellera auront lieu, autant que faire se pourra, pendant les vacances des écoles.

Les instituteurs suisses ont discuté cette question, qui les intéresse directement.

Dans une assemblée de délégués de leur association, qui siégeait à Coire, M. Mabholz, recteur du Gymnase de Glaris, a revendiqué énergiquement pour les régents le droit à servir leur pays, et cela dans les mêmes conditions que tous les citoyens suisses. Après avoir entendu le rapport très documenté de leur collègue glaronnais, les instituteurs ont adopté ses conclusions sans débat et à l'unanimité des voix. Les voici, en résumé :

1° La nouvelle organisation militaire doit placer les instituteurs primaires sur le même pied que les autres citoyens et les traiter à égalité de devoirs et de droits, en les admettant à servir dans toutes les armes et à y occuper les grades auxquels ils seront appelés.

2° Lorsqu'un service militaire coïncidera avec les périodes de travail dans l'école, et exigera un remplaçant, il y sera pourvu par l'Etat.

Tout cela est très bien, mais il serait curieux de savoir de quelle manière s'y prendraient les cantons pour faire face aux fréquents remplacements qui se produiraient de ce chef. Un personnel supplémentaire d'enseignement deviendrait nécessaire. Et qui paierait ce personnel ?

Voilà un fait nouveau qui n'est pas précisément en faveur d'une réduction des dépenses du militarisme.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral répondant à une invitation pour le centenaire du code civil français, qui aura lieu les 28 et 29 octobre, à Paris, a délégué MM. Lardy, ministre de Suisse, et Huber, rédacteur du projet de code civil suisse.

Tribunal militaire. — Le tribunal militaire de la IV^e division a condamné deux soldats pour désertion, l'un à 40 jours, l'autre à 60 jours de prison. Ce dernier a pris la fuite. Tous deux avaient profité d'un grand congé pour se rendre à Mulhouse.

Renouvellement des traités de commerce. — D'après des informations prises à bonne source, les négociations entre la Suisse et l'Autriche d'une part, la Suisse et l'Espagne de l'autre, pour la conclusion de nouveaux traités de commerce, n'auront lieu que l'année prochaine.

Schaffhouse. — A Feuerthal, une famille d'Italiens, composée de trois personnes, a été em-

ses sanglote, se laissant rouler, inerte, dans les ténèbres de l'avenir, de jour en jour plus follement amoureux du rêve renaissant de sa jeunesse...

VI

Sous le ciel bleu.

Claire ne soupçonnait pas la tempête de ce cœur. Elle se sentait réchauffée par les affections qui l'entouraient, pareille à une fleur longtemps privée de soleil ; elle se laissait aimer.

Car il n'y avait pas que Jean Bartoli qui la recherchait et ne pouvait vivre loin d'elle.

Il y avait Philippe aussi, Philippe qui, depuis le jour où il avait été miraculeusement sauvé par elle d'une horrible mort, avait été pris pour Claire d'une passion soudaine.

Le jeune homme, non plus, ne se doutait pas des troubles profonds de l'âme de Bartoli.

Ni à l'un ni à l'autre une pareille pensée ne pouvait venir.

Philippe passait auprès de Claire tous les instants que ses occupations lui laissaient.

Car il dirigeait la mine de l'Aiguillette et ces travaux nécessitaient sa présence au puits très souvent.

Parfois il avait emmené Claire. Il était descendu avec elle dans les sombres galeries souterraines où peinaient les centaines d'hommes occupés à l'extraction de la houille.

(A suivre)

poisonnée par des champignons qu'elle avait cueillis dans la forêt. Une jeune fille de 19 ans a succombé. On espère pouvoir sauver les deux autres personnes.

Vaud. — *Suites d'une rixe.* — Le dimanche 4 septembre, dans une pension alimentaire de la Grotte, près Treyvogues, deux Italiens se querellèrent pour la raison la plus futile (une contestation au sujet d'un morceau de viande). L'un d'eux porta à son camarade un coup de couteau au ventre. Le blessé, transporté dans un état grave à l'infirmerie d'Yverdon, a survécu 43 jours. Il est mort lundi. C'était un garçon de 26 ans, nommé Otilia Contini.

Le meurtrier a pris la fuite le jour du crime.

ÉTRANGER

La guerre.

Episodes de la bataille de Yantai. — Le correspondant de la *Birjevia Viedomosti* télégraphie de Moukden, à la date du 17 octobre :

« Aujourd'hui est passé à Moukden un général de division blessé au pied. Sa division devant attaquer les hauteurs rocheuses du front est de la bataille. D'après le dire du général, l'attaque fut inouïe, les pertes épouvantables. Les soldats gravissaient sous une grêle de balles des pentes verticales, perdant cinq camarades sur six. La 6^{me} compagnie du 23^e régiment sibérien atteignit le sommet, se précipita sur les redoutes, mais fut repoussée par les baïonnettes. Le reste de la compagnie périt avant l'arrivée des compagnies suivantes. Cette boucherie dure depuis 10 jours. La guerre turque est une plaisanterie en comparaison de cette guerre. »

Victoire russe. — Tandis que le maréchal Oyama signale l'échec de deux tentatives russes contre une des colonnes de l'armée de gauche japonaise, Kouropatkine télégraphie au tsar :

« Dans la nuit du 17 au 18, les Japonais ont tenté d'attaquer nos avant-gardes et les détachements occupant la colline de l'Arbre isolé, actuellement dénommée colline de Pontilof. Ils ont été repoussés.

« Tout a été tranquille sur toutes les positions jusqu'à dix heures du matin. La pluie est tombée toute la nuit ; les routes sont fortement endommagées. »

D'autres dépêches, non confirmées cependant, disent que les Russes ont pris 16 canons-revolver.

Une batterie à cheval du général Mitchenko a délogé le 17 une batterie japonaise et a mis en fuite plusieurs bataillons ennemis. Toutefois les Japonais ont eu le temps de sauver leur artillerie.

Angleterre. — *Terrible incendie à Londres.*

— Lundi matin, entre minuit et une heure, un incendie s'est déclaré dans la Judd Street, rue très fréquentée, près de la gare du Midland Railway. Quoique le lieu de l'incendie soit à portée de plusieurs stations de pompiers, les secours n'ont pas pu être efficaces. Sur les quatorze personnes habitant la maison, six sont mortes, trois sont grièvement blessées et les autres ont subi un commencement d'asphyxie. Les pompiers, arrivés presque immédiatement avec les engins de sauvetage, ont été magnifiques d'héroïsme. Malgré leurs efforts, ils n'ont pu recueillir au troisième étage qu'une personne vivante. Tous les habitants du second étage avaient péri dans la fournaise. Une femme qui demeure dans la maison en face a vu se débattre devant elle et mourir, son père, sa mère et sa nièce. Parmi les personnes sans connaissance, les pompiers ont recueilli un père tenant dans ses bras ses deux fillettes ; cet homme avait déjà perdu deux autres enfants.

CANTON DE FRIBOURG

Ecole de laiterie de Péroles. — Les examens de clôture de cet établissement ont eu lieu samedi, en présence de M. Weidmann, délégué du Département fédéral de l'agriculture et des membres de la Commission de la Station laitière, MM. Lutz, Villet et Roulin, députés.

Pendant l'année scolaire qui vient de se terminer, les cours ont été suivis par 21 élèves, dont une dizaine de Fribourgeois.

Les diplômes de fin d'études ou de fin de semestre ont été délivrés à :

MM. Chassot, Henri, de Barberêche (Fribourg) ; Andrezzi, Ed., de Dongio (Tessin) ; Simonet d'Estavayer ; Cattilaz, Louis, de La Tour-de-Trême ; Beer, Fritz, de Trab (Zurich) ; Bischoff, Joseph, de Rorschach ; Hermann, Paul, de Boncourt ; Desbioles, Xavier, de Bulle ; Jungo, Meinrad, de Guin.

Le prix offert par la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, pour être décerné à l'élève le plus méritant sortant de l'Ecole, a été obtenu par Chassot, Henri, de Barberêche.

Le nouveau cours de laiterie s'ouvrira à Péroles, le 3 novembre prochain, en même temps que le cours agricole d'hiver. — On peut encore s'inscrire pour les deux cours auprès de la Direction de l'Institut agricole, jusqu'au 31 octobre.

Nouvel impôt. — Un projet d'impôt sur les automobiles et les vélos sera déposé en Grand Conseil à la prochaine session de novembre. Considérés comme objets de luxe, ces engins sont déjà imposés dans d'autres cantons et dans diverses communes.

Legs. — Mme Marguerite-Antoinette Gaillard, veuve de Jean-Nicolas Rossier, de Mannens, décédée dernièrement à Marseille, a légué à l'Hospice de la Broye la somme de 5000 fr.

Accident mortel. — Hier, jeudi, vers 10 ¹/₂ h., un nommé Zemp, âgé d'une quarantaine d'années, travaillant à décharger des drains, pour M. Paul Meyer, à l'avenue de la Tour Henri, à Fribourg, a été pris entre le wagon et le camion et écrasé. Le malheureux est mort un quart d'heure après. Il laisse une veuve et un fils déjà grand.

Fribourgeois à l'étranger. — M. Joseph Studer, laitier aux Fontenelles, canton de Russy (France), vient d'obtenir une prime de première classe, soit 25 fr., avec diplôme, au concours cantonal de Russy, pour bonne fabrication de fromage et bonne tenue de laiterie.

GRUYÈRE

Cercle des Arts et Métiers. — L'assemblée générale ordinaire aura lieu dimanche, 23 courant, à 2 heures, au local du Cercle. Les sociétaires sont priés d'y assister nombreux.

Foire. — Notre foire d'octobre a été bonne, à tous égards : un temps idéalement beau ; du monde en foule ; des marchés bien garnis soit en bétail, en fruits et légumes.

Les marchands de bétail, assez nombreux, ont fait des achats importants et dans des prix élevés, bien que légèrement inférieurs à ceux de la foire de la St Denis.

La gare du B. R. a expédié 369 têtes en 62 wagons. La statistique communale a enregistré l'amenée de 783 têtes de gros bétail, 474 porcs, 170 veaux et moutons.

Une protestation. — 183 ouvriers et ouvrières, tant indigènes qu'étrangers, de la Fabrique F. L. Cailler, à Broc, ont recours à notre organe pour publier la protestation ci-après, contre la campagne de presse organisée par le *Peuple*, de Genève, contre dite Fabrique.

On sait que le *Message* s'est fait en quelque sorte le complice du journal socialiste genevois en colportant dans le pays les assertions de ce dernier.

Broc, le 18 octobre 1904.

Monsieur le Rédacteur de la *Gruyère*,
Bulle.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance d'insérer dans un de vos prochains numéros la « Protestation » ci-dessous contre un article diffamatoire paru sur le journal *Le Peuple* de Genève du 12 oct. 1904.

Protestation. — Les ouvriers et ouvrières de la Fabrique Cailler, à Broc, écœurés de l'article diffamatoire publié le 12 courant par le journal

Le Peuple, de votre :

« Cet article l'autre. Nous l'authenticité »

» Les plus parfaitement rétribution :

» Les ames à la Société l'comptes de eux-mêmes,

» Il n'y a p largement ind dent. La Fab

en entier les alimente régu des subsides pour 1904 de compter fr. 2

verses pour 1

» Les autre répugantes et pas nous dou connaissons p

le bien-être d qu'il évitera c de s'occuper pas »

En vous re le Rédacteur, Suivent 18

Broc. —

Mon Permettez tre honorable intime qui e roir 12 coura

Il s'agissi notre ami Gr de la Fabriqu née, et de p caisse de sec

A cette o nous fit l'hon tite fête de f Ruchonnet a lentes paroles remit en outr versaire, un s de la circon

remit aussi à ployé (il y tra un magnifiq bourse.

Les chefs o aussi tirent et remirent u Grossenbache

La soirée gré de tous, t ductions div chefs d'atellie bonnes et am Direction et l eux la recon

Vous remer agréer, Mon sincères.

Tartufes la mesure de dernier numé vre, mais un de fourberie e sans dire.

Nous ne pr relever les so pour l'édifica pour toutes, l nités débitées

Avant d'a plus intéress nière le *Mess* gion et de... l niens numéros pour les bémé lier. En plus faits de la dan etc. C'était vr

ical flirter

d'études ou de fin de se-
s à :
i, de Barberêche (Fribourg);
ngio (Tessin); Simonet d'Es-
uis, de La Tour-de-Tréme;
Zurich); Bischoff, Joseph,
mann, Paul, de Boncourt;
Bulle; Jungo, Meinrad, de

la Fédération des Sociétés
uisse romande, pour être dé-
méritant sortant de l'Ecole,
assot, Henri, de Barberêche.
de laiterie s'ouvrira à Pé-
prochain, en même temps
d'hiver. — On peut encore
x cours auprès de la Direc-
ole, jusqu'au 31 octobre.

— Un projet d'impôt sur
vélos sera déposé en Grand
session de novembre. Con-
de luxe, ces engins sont
autres cantons et dans diver-

guerite-Antoinette Gaillard,
Rossier, de Mannens, décé-
arseille, a légué à l'Hospice
omme de 5000 fr.

el. — Hier, jeudi, vers
emp, âgé d'une quarantaine
décharger des drains, pour
ne de la Tour Henri, à
ntre le wagon et le camion
ureux est mort un quart
e veuve et un fils déjà

Pétranger. — M. Joseph
aternelles, canton de Russy
air une prime de première
e diplôme, au concours can-
bonne fabrication de fromage
erie.

YÈRE

et Métiers. — L'assem-
re aura lieu dimanche, 23
local du Cercle. Les socié-
sister nombreux.

ire d'octobre a été bonne, à
ps idéalement beau; du
marchés bien garnis soit en
umes.

bétail, assez nombreux, ont
ants et dans des prix élevés,
nférieurs à ceux de la foire

la expédié 369 têtes en 62
e communale a enregistré
s de gros bétail, 474 porcs,

m. — 183 ouvriers et ou-
qu'étrangers, de la Fabri-
roc, ont recours à notre or-
protestation ci-après, contre
e organisée par le Peuple,
a Fabrique.

anager s'est fait en quelque
ournal socialiste genevois en
ys les assertions de ce der-

Broc, le 18 octobre 1904.
acteur de la Gruyère,
Bulle.

ance d'insérer dans un de
s la « Protestation » ci-des-
diffamatoire paru sur le
Genève du 12 oct. 1904.

— Les ouvriers et ouvrières
à Broc, écœurés de l'article
12 courant par le journal

Le Peuple, désirent y répondre de la façon sui-
vante :

« Cet article est faux et mensonger d'un bout à
l'autre. Nous défions le sieur Pidoux de prouver
l'authenticité des faits énoncés.

» Les plus anciennes laveuses de moules sont
parfaitement contestées de leur travail et de sa
rétribution : elles ne demandent qu'à le continuer.

» Les amendes infligées sont versées en entier
à la Société de secours de la Fabrique, et les
comptes de cette Société, tenus par les ouvriers
eux-mêmes, sont là pour le prouver.

» Il n'y a pas une fabrique où l'ouvrier est aussi
largement indemnié en cas de maladie ou acci-
dent. La Fabrique supporte du reste elle-même
en entier les primes d'assurances; en outre elle
alimente régulièrement la caisse de secours par
des subsides extraordinaires qui ont été à ce jour
pour 1904 de fr. 11.000 (onze mille francs), sans
compter fr. 20.000, répartis en gratifications di-
verses pour 1903.

» Les autres imputations de M. Pidoux sont si
répugantes et mensongères que nous ne voulons
pas nous donner la peine d'y répondre; nous ne
connaissons pas autrement M. Pidoux, mais, pour
le bien-être de tout le personnel, nous espérons
qu'il évitera de venir à nouveau de nos côtés et
de s'occuper de choses ne le regardant absolument
pas »

En vous remerciant d'avance, agrétez, Monsieur
le Rédacteur, nos respectueuses salutations.
Suivent 183 signatures.

Broc. — On nous écrit :

Broc, le 19 octobre 1904.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez moi d'emprunter les colonnes de votre
honorabile journal pour relater une réunion
intime qui eut lieu à l'Hôtel Bellevue, mercredi
soir 12 courant.

Il s'agissait de célébrer les noces d'argent de
notre ami Grossenbacher, contre-maître général
de la Fabrique Cailler à Broc, depuis nombre d'an-
nées, et de plus le dévoué Président de notre
caisse de secours, dès sa fondation.

A cette occasion, la Direction de la Fabrique
nous fit l'honneur de célébrer avec nous cette pe-
tite fête de famille, et, en son nom, M. le directeur
Ruchonnet adressa à M. Grossenbacher d'excel-
lentes paroles et d'affectueuses félicitations; il lui
remit en outre, à titre de souvenir de ce bel anni-
versaire, un superbe chronomètre en or. Profitant
de la circonstance, la Direction de la Fabrique
remit aussi à M. Louis Fatio son plus ancien em-
ployé (il y travaille en effet depuis plus de 30 ans)
un magnifique régulateur accompagné d'une
bourse.

Les chefs d'ateliers et employés de bureaux eux
aussi tinrent à féliciter l'heureux héros de la fête
et remirent un charmant souvenir à leur camarade
Grossenbacher.

La soirée fut charmante et passa trop vite au
gré de tous, tant furent gaies et joyeuses les pro-
ductions diverses qui se succédèrent. Nous tous,
chefs d'ateliers, sommes heureux de constater les
bonnes et amicales relations qui existent entre la
Direction et les employés, nous savons que chez
eux la reconnaissance n'est pas un vain mot.

Vous remerciant pour votre obligeance, veuillez
agréer, Monsieur le Rédacteur, nos salutations
sincères.
L. ANTONIETTI.

Tartufes. — Le *Message* vient de donner
la mesure de son talent et de ses moyens. Son
dernier numéro n'est rien moins qu'un chef-d'œu-
vre, mais un chef-d'œuvre d'hypocrisie, d'astuce,
de fourberie en même temps que d'ânerie, cela va
sans dire.

Nous ne prendrions nullement pas la peine de
relevier les sottises étalées dans cette feuille, mais
pour l'édification du public, nous dirons, une fois
pour toutes, le cas qu'il convient de faire des insa-
nités débitées par le folliculaire clérical.

Avant d'aborder des points assez délicats et
plus intéressants, voyons d'abord de quelle ma-
nière le *Message* se pose en champion de la reli-
gion et de... la morale. On l'a vu, dans ses der-
niers numéros, prendre délibérément fait et cause
pour les bénichons, les fêtes, la danse en particu-
lier. En plusieurs colonnes il a célébré les bien-
faits de la danse, des réjouissances de la jeunesse,
etc. C'était vraiment plaisir de voir l'organe clé-
rical flirter avec Terpsichore et fêter Bacchus.

C'était au moins nouveau. Ceci se passait la se-
maine dernière.

Les bénichons finies, le *Message* s'en occupe
encore. Mais ce qu'il en a rabattu de sa gaité !
Veut-on savoir pourquoi ? C'est tout bonnement
parce que les patrons de la feuille ont chiffonné
les oreilles de son rédacteur, d'une belle façon,
paraît-il. Ecoutons ce dernier pleurer sa gaffe à
la façon du gamia fouetté :

« Au fond, nous nous sommes souvent demandé quel in-
térêt et quel avantage on pouvait attacher à ces festivi-
tés qui voient les «xès où sont tant d'occasions de
faire le mal. L'opinion du *Message* est connue à cet effet.
Nous avons toujours combattu veillées, cassées et béni-
chons, parce que nous estimons que si l'on doit se réjoir,
il y a des récréations plus nobles, plus élevées qui nous
sollicitent. Et puis s'amuser pour s'amuser, n'est pas une
raison suffisante pour que les bénichons soient une néces-
sité. On pourrait faire mieux.

Quelques uns de nos amis se sont émus d'un article
paru dans le *Message* sous le titre de « Bénichon » et où
cette fête avait trouvé un défenseur zélé. Nous tenons à
rassurer nos amis; l'article n'émanait pas de notre ré-
daction; il a passé dans nos colonnes inaperçu et nous
avons regretté — après coup — qu'une vieille festività
qui n'a aucune de nos sympathies, ait trouvé écho dans
nos colonnes. Il ne nous reste qu'à assurer nos amis et
lecteurs que les diverses idées émises et défendues dans
cet article n'expriment pas notre pensée et que nous les
renions, étant absolument adversaires des bénichons telles
qu'elles se pratiquent, lesquelles sont contraires à l'ensei-
gnement de l'Eglise, à la morale, souvent à la paix pu-
blique et toujours à la vie religieuse dans nos paroisses. »

Et pour terminer, bien en évidence, la déclara-
tion du vénérable Chapitre du *Message* qui sent
le besoin de refaire sa virginité :

Journal catholique avant tout, le *Message* déclare con-
damner ce que le clergé condamne et approuver ce qu'il
approuve en tout ce qui relève de sa mission. Lui seul est
l'interprète et le gardien de la morale. Or certains points
touchés par notre correspondant, entre autres la danse,
rentrent dans cet ordre de choses. C'est pourquoi nous
regrettons que cette question délicate ait été agitée dans
les colonnes de notre journal.

Pouah, les cabotins ! Voilà donc tous les dan-
seurs voués, par le *Message*, au feu éternel, car
la pieuse feuille considère aujourd'hui la danse
comme un péché, lorsque les danseurs sont d'un
sexe différent ! Excuse-t-on peut-être une danse
d'un autre genre, au *Message* ?

Mais comme l'argent n'a ni nuance religieuse,
ni odeur, ce journal n'en continue pas moins d'an-
noncer en quatrième page, sous l'innocent titre
de « Concert » toutes les cassées, danses et fêtes
du pays. Il n'y a pas de petits profits...

Voilà enfin le *Message* redevenu catholique
par excellence.

* * *

Beau catholique, en effet, que ce *Message* où
la religion cache les pires vilénies et masque de
singuliers personnages. Par lui, la religion est
confondue avec le socialisme quand il s'agit de
dénigrer le prochain. Nous en avons la preuve
dans son dernier numéro.

En effet, cette feuille mensongère mène la
Gruyère à une campagne de presse entreprise par
le *Peuple*, journal socialiste genevois, contre un
établissement industriel de notre contrée. Nous
ignorions même cette affaire et il a fallu que le
Message se fasse l'écho, la doublure, du journal
genevois pour nous l'apprendre. Nous regrettons
de devoir ici mettre en cause la Fabrique F. L.
Cailler, à Broc, mais le *Message* faisant à celle-ci
l'injure de prendre sa défense, dans l'unique but
de récolter des abonnements et de nous calomnier,
nous doutons fort que la maison F. L. Cailler ap-
prouve ces basses manœuvres.

Et que penser de la tactique de la feuille clé-
ricale qui, sans respect pour les individus ou les
maisons de commerce, les mêle à ses polémiques,
à ses honteuses machinations.

Nous savons pourtant que la Maison Cailler a
déjà invité, par lettre, la rédaction du *Message*
de n'avoir pas à se mêler des affaires de la Fabri-
que, cela à propos de faits inexacts publiés à di-
verses reprises par ce journal. Comment donc le
Message se permettait-il d'insérer ces nouvelles
et à l'insu de l'administration de la Fabrique ?
C'est parce que le *Message* puise ses informa-
tions là où le *Peuple* trouve les siennes. Car il y
a des affiliations entre certains collaborateurs du

Message et le parti socialiste. Naguère encore,
ne faisaient-ils pas appel au chef socialiste, M.
Gagnaux, de Lausanne, pour critiquer l'adminis-
tration communale de Bulle ?

Et quand le *Message* conjure le peuple gruyé-
rien de le suivre, il lui fait un sanglant affront. Si
nous voulions employer la tactique de ce journal
et ses termes, nous dirions : Il est bon que nos
populations sachent à quoi s'en tenir et qu'elles
n'ignorent pas que le *Message* reçoit la prose de
personnages bien peu intéressants. Et parmi
ceux-ci il en est un qui jadis demanda à collaborer,
à diriger même, la *Lutte*, l'organe suisse de la
Libre Pensée. En voici la preuve. Dans le numéro 4
du 20 janvier 1904 de la *Lutte*, nous lisons en
effet ceci :

Il existe à Bulle un journal ultramontain foncé, le
Message, actuellement rédigé, nous dit-on, par un mon-
sieur qui nous a été donné de connaître occasionnelle-
ment, A. M., ancien président d'une union chrétienne pro-
testante, plus tard rédacteur du *Journal des Jeunes*
vaudoises (nuance radicale socialiste). Il y a deux ans, ce
monsieur nous écrivait une lettre, nous offrant ses servi-
ces pour la rédaction et l'administration de la *Lutte*. Au-
jourd'hui, il rédige donc un journal cagot où il tape sur
la *Lutte* et sur tout ce qui n'est pas ultramontain; car,
petit Gaston Pollonel, il s'est fait, dit-on baptiser ca-
tholique. Grand bien lui fasse, jusqu'à ce qu'il rechange
de chemise !

Et ce même personnage a dirigé autrefois cette
autre feuille radicale socialiste, feuille en tête de
laquelle s'étaient des nudités et autres choses
obscènes. Le journal disparut. Et voilà un spécimen
de ceux qui, par le *Message*, veulent donner au
peuple gruyérien des leçons de morale et de reli-
gion. Que penseront maintenant les Gruyériens
de la valeur des insinuations du *Message*, de la
prose de ses collaborateurs et, surtout, de cette
religion dont il se pare et abuse !

Peut-être qu'après cela la digue rédaction du
Message nous dira que son article a passé ina-
perçu et qu'elle le regrette « après coup » !
Tartufes ! toujours et encore.



LA TISANE
AMÉRICAINNE DES
SHAKERS

On ne saurait désirer une meilleure preuve
de l'efficacité d'un remède que le témoignage
spontané de ceux qui en ont fait l'usage. La
réputation universelle de la Tisane américaine
des Shakers se base sur les recommandations
d'innombrables personnes qu'elle a guéries
d'algues, maux de tête, constipation, ver-
tiges, insomnie, palpitations, vices du sang,
anémie, et bien d'autres maladies de
l'estomac, du foie et des reins. Elle est sans
égale comme tonique et remède contre les
désordres digestifs.

GUÉRIT RADICALEMENT

C'est ce médicament qui a guéri Mme
Jaquet-Blanc, 17 rue de Gibraltar, à Neu-
châtel, d'une grave maladie de l'estomac qui
l'empêchait de travailler. Voici ce qu'elle
dit dans une lettre écrite à M. Fanyau, phar-
macien à Lille : " La Tisane américaine des
Shakers m'a complètement guérie. Vous
méritez la reconnaissance de tous ceux qui
souffrent. Si vous êtes malade, ce remède
vous guérira aussi. Prévenez la maladie en
en prenant tous les jours après chaque repas.

LES MALADIES DE
L'ESTOMAC.

Est-ce un hasard ou non ?

Il est certain, écrit M. O. G. à B., que le rhumatisme
qui me faisait souffrir depuis des semaines a totalement
disparu depuis que j'ai fait l'emploi de 2 emplâtres Rocco.
Les emplâtres Rocco se trouvent à 1 fr. 25 dans les
pharmacies.

❖ Prière d'adresser les annonces
cantonales directement au bureau du
journal.

A louer :

rue de Vevy, un **petit appartement** avec eau et lumière électrique [1017]
S'adresser à M. Jules PASQUIER, ferblantier, Bulle.

Vente de lait.

La Société de laiterie de Morlon offre à vendre, par voie de soumission, son lait pour l'année 1905. Apport annuel : 280,000 kilos.

Déposer les soumissions chez le **Président**, jusqu'au **vendredi 28 octobre**, à 6 h. du soir. [1019]

Par ordre : *Le Secrétaire.*

A vendre :

de **bons fagots secs**. — S'adresser à M. Joseph PASQUIER, derrière la Ville, **Bulle.** [1018]

A vendre :

à 20 minutes de Bulle, une **maison** comprenant logement, grange, écurie et dépendances, ainsi que **7 poses de terrain**. Eau intarissable. [1018]
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous B534B.

On demande

de suite un **bon ouvrier scieur.**

S'adresser à **Louis Berthoud**, feu Basile, **Châtel-St-Denis.** [1020]

A louer :

avec faculté d'entrer immédiatement, **petit appartement**, maison de M. Auguste GLASSON. [1021]
S'adresser à V. DESSING Y, maison Paris

A louer :

un **logement** de 3 pièces, cuisine et dépendances.

À la même adresse, à louer une **chambre meublée.**
S'adresser au bureau du journal. [1022]

Cabinet dentaire
H. DOUSSE

Chirurgien-Dentiste
CONSULTATIONS
de 9 heures à 12 h. et de 2 h. à 5 h.
à **Romont** : mardi, mercredi et vendredi;
à **Bulle** : jeudi et samedi;
à **Châtel** : le lundi. (H2B)463

Superbes Jacinthes et Tulipes
en 36 variétés différentes, viennent d'arriver chez **TOBIE BEC, BULLE.**

Surveillant.

La Société de patinage de Bulle cherche un **surveillant-cantonnier** pour la saison prochaine. [1001]
S'adresser d'ici à fin courant au président M. James GLASSON, marchand de fer.

On demande

une **apprentie tailleur** pour hommes
S'adresser au bureau du journal. [1007]

N'achetez pas de chaussures

avant d'avoir consulté le grand catalogue illustré avec plus de 200 gravures de la **Maison d'envois GUILLAUME GRÆB ZURICH, Trülligasse 4.**

Le catalogue sera expédié sur demande **gratis et franco.**

Souliers pour filles et garçons, très forts, N°s 26-29, fr. 3.50, N°s 30-35, à fr. 4.50.
Souliers à lacer, pour dames, très forts, à fr. 5.50, plus élégants, avec bouts, fr. 6.40
Pantoufles en canevas pour dames à fr. 1.90.
Bottines à lacer pour hommes, très fortes, à fr. 8. Plus élégantes, avec bouts, fr. 8.25.
Souliers pour ouvriers, forts, fr. 6.40.

Envoi contre remboursement. **Rien que de la marchandise garantie solide.** [1011Z]214

Echange de ce qui ne convient pas. — Service rigoureusement réel. — Fondée en 1880.

Cercle des Arts & Métiers de Bulle.

Dimanche 23 octobre 1904
à 2 heures après midi
AU LOCAL

Assemblée générale
des actionnaires et des membres
du Cercle.

Les tractanda sont affichés au Cercle. [1016]

MISES D'ÉTOFFES

Lundi 24 octobre courant, dès 9 heures du matin, le soussigné vendra en mises publiques devant son magasin, à BROCC, une grande quantité d'ÉTOFFES en tous genres.

Prix exceptionnellement bas. [1015] DENIS BARRAS

L'Arôme des potages **MAGGI** permettent à la ménagère la préparation d'une cuisine savoureuse et bon marché. Des dégustations comparatives la convaincront que ces produits du pays sont supérieurs à toutes les imitations. Par conséquent, je les recommande à mon honorable clientèle. *Denis Barras, Brocc.* [1012]

Les Tubes de Bouillon
Les Potages à la minute

LE RHEUMATOL

est le remède par excellence (externe : frictions) contre les

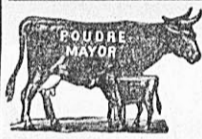
RHUMATISMES

musculaires, articulaires chroniques, le lombago, la sciatique, le torticolis, les douleurs dans les membres, les névralgies, les maux de dents rhumatisiques.

Ordonné par MM. les médecins. — En vente dans toutes les pharmacies.

Prix du flacon de **Rheumatol** fr. 1.50 avec mode d'emploi.

Dépôt à BULLE : Pharmacie GAVIN. [592]



POUDRE MAYOR

POUDRE MAYOR
tonique, dépurative, antiépizémique
POUR LE BETAIL

POUDRE MAYOR

POUDRE MAYOR

de B. MAYOR, vétérinaire et pharm. Marque déposée.

Vente en gros : Vve Aif. DELISLE & C^e, fab^{re}, Lausanne et A. PANCHAUD, Vevy. Attention aux contrefaçons. — En vente partout.

Contre l'Anémie,

Faiblesse et

Manque d'appétit

essayez le véritable

COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

(Marque des « 2 palmiers »).

30 ANS DE SUCCÈS. **10** diplômes et 22 médailles.

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 2.50 et 5.

Meubles en tous genres et tous styles.

Tentes, stores, rideaux, crins, plumes, duvets.
Pose de bourrelets pour portes et fenêtres.

Tapisserie **Gustave PAHUD** Ebénisterie

Place des ALPES BULLE En face du Cheval-Blanc
Installations complètes de villas et hôtels.

Travail garanti pour sa solidité et sa bien-facture. [1000]

Demandez partout
LES RONDONS

ANTI-RHUME

946]

de la Confiserie Vaudoise

(H13,837L)

O. Ehninger, & C^{ie}, Lausanne

Timbres en caoutchouc

à l'Imprimerie de LA GRUYÈRE.

Le meilleur
Dépuratif
du sang
SANG
Salsepareille Model

de la pharmacie centrale de Genève le meilleur et le plus agréable remède contre

Boutons, Dartres

épaississement du sang, maux d'yeux, scrofules, démangeaisons, goutte, rhumatismes, etc. — Envoi dans le monde entier. Des milliers de lettres et attestations reconnaissantes de tous les pays.

Agréable à prendre.

1/5 lit., 3.50 fr.; 1/2 lit., 5 fr.; 1 lit., 8 fr. (une cure complète).

Demandez expressément :

SALSEPAREILLE MODEL avec la marque de fabrique.

Chez P. GAVIN, pharmacien
BULLE [918]

A. Demierre,

médecin-dentiste à BULLE,

reçoit le matin de 9 h. à midi et l'après-midi de 2 à 5 h., le mercredi excepté. [93]

Saindoux pur

par 5 kilos, à 1 fr. 50 le kilo.

LARD GRAS à très bas prix.
Charcuterie **FEERHARDT**
BULLE [973]

Vente d'immeubles

A vendre, de gré à gré, au centre du village de **La Tour-de-Trême**, une **maison** comprenant habitation, grange, écurie et remise séparée de tout bâtiment, avec jardin et 2400 mètres de terrain attenant.

Situation exceptionnelle au bord de la grand route. [990]

S'adresser au notaire PASQUIER, à Bulle.

Domaine à louer.

On offre à louer, pour le **1^{er} janvier 1905**, dans la Basse Gruyère, à trois quarts d'heure de Bulle, un **beau domaine** de 24 poses avec grange, écurie et maison d'habitation.

— A la même adresse, à vendre environ 12,000 pieds de **foin et regain** de première qualité, à manger sur place. Emplacement pour 25 à 30 pièces de bétail.

S'adresser au bureau du journal. [989]

A louer :

à **La Tour**, un **appartement** de deux chambres, cuisine et cave. [994]
S'adresser à M. Paul FASEL, à La Tour.

On demande

de suite **deux bons domestiques**, dont un pour charrier et un pour soigner le bétail. [995]

S'adresser au bureau du journal.

JEUNES FILLES

On engage continuellement des **jeunes filles**

à la **Fabrique de chocolat de Broc.** [750]

Bon salaire dès le commencement.

Bon charretier

sobre est demandé de suite.

S'adresser au bureau du journal. [1011]

Maçons.

On demande des maçons à l'Entreprise du Grand Hôtel, à Chateau-d'Ex. (H537B)1009

Forte paie.

A LOUER

un **appartement** de deux chambres et cuisine. S'adresser à Oscar DUPASQUIER, fils de Pierre, à La Tour-de-Trême. [940]

— GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS, BULLE



ABONNÉ
Suisse.
Etranger
payable

En s'ab
bénéfici

L'Ass

La bro
M. Albert
ment des
l'histoire
chat par l
L'« av
rement in
idées déve
nous nous

« Lorsq
ga, en Su
première
serait cha
industrie p
l'Assemblée
Conseil fé
rité pour
furent dor
passèrent
1901, épo
mença à p
toutes les
tenaient à
triel, prop
Genève-Ar
nève. Les
aussi poss
nées, le pr
Lausanne-
Langnau e
ont cédées
A la fin
les, voies

FEUI

Dis

Chacune d
de Philippe
avait compr
à toutes les
C'était lui
Prades pour
des consolati
gents, leur r
En quelqu
de ces pauvr
Sa vue éta
Et sur le s
bras de Phil
dites perées
montagne, ce
qui la salua
Diane était
toutefois lor
couloirs de la